

N° SIRET : 21192560700056	Décision Modificative	Département : CORREZE
Etablissement : LOTISSEMENT SERANDON	Année 2023	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date de Séance : 11/11/2023

<b>Virement de crédit</b>
<b>N° 01</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION

<b>Nombre de conseillers</b>	
en EXERCICE	11
PRESENTS	11
dont VOTANTS	11

L'an deux mil vingt trois , le onze novembre, le Conseil Municipal de SERANDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à 10H30, sous la présidence de MATHES PIERRE, Maire.

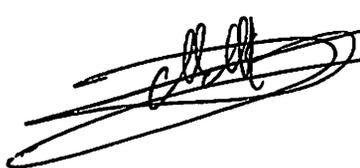
Objet de la DM : **Virement de crédits**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Résultat de fonctionnement reporté	002(002)	1 516,30		
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 516,30</b>		<b>0,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>8 685,36</b>
Emprunts - Autres prêteurs			16818(16)	8 685,36
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>8 685,36</b>
Ventes de terrains aménagés	7015(70)	1 516,30		
<b>RECETTES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 516,30</b>		<b>0,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>8 685,36</b>
Solde d'exécution section investissement			001(001)	8 685,36
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>8 685,36</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 13/11/2023 et de la publication en date du 14/11/2023.

A 10H30, le 11/11/2023  
Pour extrait conforme,  
Le Maire




Accusé de réception en préfecture  
019-211925607-20231111-5\_01-DE  
Reçu le 13/11/2023

## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

02

L'an deux mille VINGT TROIS, le 11 novembre à 10h30

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre MATHES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

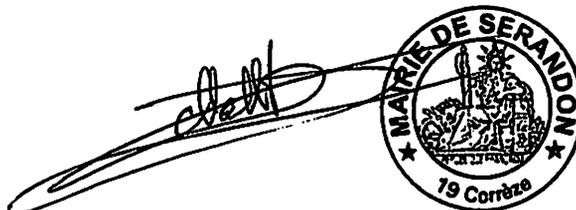
Le secrétariat de séance a été assuré par M. Vincent MOULIER.

### **DELIBERATION 2023/11/02**

**OBJET** : Aide d'urgence pour les populations victimes de la tempête Daniel en Lybie

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, vote un don de 400 € en faveur des victimes de la tempête Daniel qui a touché le Nord-Est de la Lybie, faisant plus de 3 000 victimes, des milliers de blessés et plus de 40 000 déplacés, le 10 septembre 2023. Cette somme sera versée par le biais du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Le Maire,  
Pierre MATHES

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Mathes', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SERANDON' at the top and '19 Corrèze' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tree and a building.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Publié le : 14/11/2023

Accusé de réception en préfecture  
019-211925607-20231111-5\_02-DE  
Reçu le 13/11/2023

## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

03

L'an deux mille VINGT TROIS, le 11 novembre à 10h30

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre MATHES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par M. Vincent MOULIER.

### **DELIBERATION 2023/11/03**

**OBJET** : Aide financière pour un projet artistique et culturel du Collège La Triouzoune / Lycée Barbanceys / Lycée agricole Henri Queuille

Le collège La Triouzoune sollicite une aide financière pour le financement d'un projet artistique et culturel inter-établissements Collège La Triouzoune / Lycée professionnel Barbanceys / Lycée agricole Henri Queuille, dont l'objectif est de travailler collectivement à la création et à l'organisation de différentes attractions foraines de type 1900.

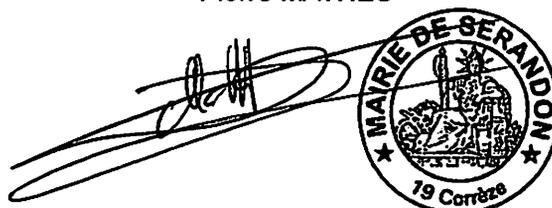
Avec ce projet, intitulé « Baraque à images », les classes de 5<sup>ème</sup> du Collège de la Triouzoune bénéficieront en mai 2024 d'une résidence artistique avec Bruno Bouchard, spécialiste du pré cinéma et de la photographie. Ce sera l'occasion pour les élèves de créer des machines de projections et jouets optiques inspirés des premières techniques et dispositifs photographiques comme cinématographiques.

Les réalisations qui en résulteront seront présentées au sein du « Labo forain », une fête foraine à l'ancienne prévue pour octobre 2024, réunissant les différentes attractions et créations des trois établissements impliqués.

Les classes de 4<sup>ème</sup> seront également partie prenante de l'aventure pour créer les décors de l'évènement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accorde une subvention de 200,00 € (deux cents euros) au collège de Neuvic pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel « Baraque à images ».

Le Maire,  
Pierre MATHES



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Publié le : 14/11/2023  
Accusé de réception en préfecture  
019-211925607-20231111-5\_03-DE  
Reçu le 13/11/2023

## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

04

L'an deux mille VINGT TROIS, le 11 novembre à 10h30

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre MATHES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par M. Vincent MOULIER.

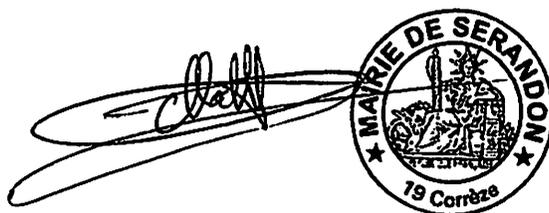
### **DELIBERATION 2023/11/04**

**OBJET** : Subvention exceptionnelle au Club Lou Micalets pour la co-organisation des journées européennes du patrimoine 2023

Dans le cadre de la co-organisation Mairie / Club Lou Micalets des journées européennes du patrimoine 2023, le Club Lou Micalets sollicite une aide financière exceptionnelle afin d'équilibrer son bilan financier, en déficit de 214,82 € pour cette manifestation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 6 voix « Pour » et 5 voix « Contre », accorde au club Lou Micalets une subvention exceptionnelle de 214,82 € pour financement de cette manifestation.

Le Maire,  
Pierre MATHES

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Mathes', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SERANDON' at the top, a central emblem featuring a figure on horseback, and '19 Corrèze' at the bottom. Two stars are positioned on either side of the emblem.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Publié le : 14/11/2023